



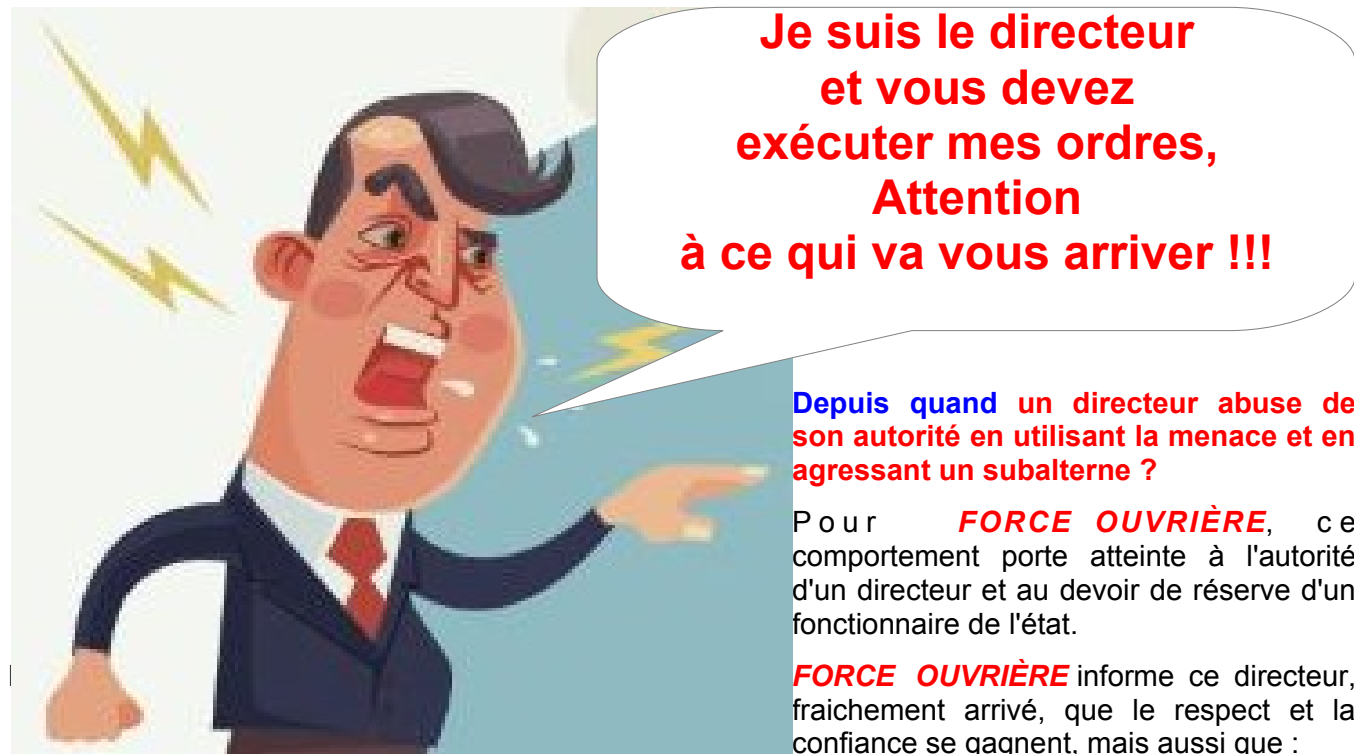
MÉPRIS DU DROIT DE RÉSERVE !!!

Jeudi 16 janvier 2020, lors de la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) classement, les participants ont dû faire face à ***l'invraisemblable*** !!!

En effet, le directeur en charge de présider la CPU, n'a pas tenu compte des antécédents disciplinaire, et du Compte Rendu d'Incident (CRI) en date du 28 décembre 2019, au motif que : « **C'EST LE CHOUCHOU DE LA DIRECTRICE** », prétexte réitéré à plusieurs reprises lors de la CPU !!!

Face au non-respect des règles locales et à une décision qui dénigre et bafoue l'autorité du personnel de Surveillance face à la population pénale, un membre de l'encadrement lui a annoncé qu'il rédigerait un Compte Rendu Professionnel (CRP).

Celui-ci le convoque dans son bureau, adopte une attitude agressive en pointant l'agent du doigt et en lui hurlant dessus en ces termes :



Les arrangements avec la « voyoucratie » n'ont pas leur place sur notre établissement !!!

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire VA SIGNALER cette agression au chef d'établissement, à la DISP de Marseille et au CHSCTD des Bouches-du-Rhône.

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire EXIGE une prise en charge psychologique de l'agent victime et l'accompagnera dans ses démarches.

FORCE OUVRIÈRE Pénitentiaire EXIGE du chef d'établissement des mesures nécessaires. Notre organisation sera attentive aux futurs agissements de ce directeur envers le personnel.

Le bureau local

Le, 19 janvier 2020